

Dans l'intervalle, j'appuie la politique du Gouvernement.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je veux que mes premières paroles au cours du débat actuel soient des paroles de sympathie. J'éprouve beaucoup de sympathie pour le ministre actuel du Travail (M. Gregg). Un vieil adage dit que souvent les couronnes sont lourdes à porter. Qu'on songe aux longues heures pendant lesquelles le ministre du Travail est resté patiemment à son siège pendant que, de temps en temps, on ajoutait des épines à sa couronne. Je n'ai pas l'intention d'aggraver aujourd'hui ses difficultés.

J'ai l'intention d'examiner brièvement les deux propositions que comporte l'amendement que l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a présenté au nom du parti CCF. Le 16 mars, l'honorable député a proposé un amendement priant le Gouvernement de prendre deux sortes de mesures. La première partie de l'amendement demande au Gouvernement de donner suite à l'engagement qu'il a pris en 1945 et qui découle des propositions connues généralement sous le nom de propositions du Livre vert, de prendre entièrement à sa charge le soin des chômeurs.

Cette partie de la proposition ayant déjà été bien traitée, je ne m'y arrêterai pas longtemps, sauf pour signaler que les municipalités obligées de s'occuper des chômeurs inadmissibles aux prestations de l'assurance-chômage ont un pressant besoin de l'aide du Gouvernement. J'espère qu'avant la fin du débat, un membre du cabinet, le ministre du Travail ou un autre porte-parole, fera connaître à la Chambre ce que le Gouvernement entend faire à ce propos. Ce sera sans doute un des sujets étudiés à la prochaine conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu dans quelques semaines et j'espère que les municipalités obtiendront alors l'assurance qu'elles n'auront plus à subvenir aux besoins des chômeurs qui sont sans travail à cause du programme du gouvernement fédéral.

Je veux m'arrêter un peu à la seconde proposition, celle que renferme notre sous-amendement et qui demande un programme de placements publics et d'expansion économique. Pour que mes observations soient le plus utiles possible je tiens à préciser d'abord qu'à mon avis le Gouvernement fait erreur en se ralliant à la décision de la *Trans-Canada Pipe Line Limited* qui semble avoir renoncé à poursuivre, cette année, l'aménagement du pipe-line. Une nouvelle,

en date du 18 mars, publiée dans la *Free Press* de Winnipeg, nous apprend ce qui suit:

Le président de la *Trans-Canada Pipe Line*, M. N. E. Tanner de Calgary, a annoncé jeudi après-midi que les administrateurs de sa société avaient décidé de mettre fin aux pourparlers.

On en donne ensuite les raisons:

Le refus catégorique de la deuxième compagnie de pétrole au monde, par son importance, de vendre du gaz albertain à la *Trans-Canada Pipe Line*, a mis fin aux pourparlers avec la Banque d'expansion industrielle, organisme du gouvernement fédéral. La société pétrolière a refusé de fournir du pétrole à une société de pipe-line...

On devrait ajouter pour le transport du gaz, je pense:

...qui pourrait être assujétie à la réglementation du gouvernement canadien, en vertu des dispositions du marché proposé par la Banque d'expansion industrielle.

On ajoute ensuite:

La société pétrolière, la *Canadian Gulf Oil*, filiale de l'importante *Gulf Oil Corp.* de Pittsburgh, a refusé de s'engager à devenir fournisseur, bien que le ministre du Commerce, le très honorable C. D. Howe, lui ait adressé, à la dernière minute, un appel personnel. On signale que M. Howe serait intervenu cette semaine afin de chercher à convaincre la *Gulf Oil* de consentir à fournir du pétrole, mais sa requête a été rejetée d'une façon catégorique à la suite d'une discussion acerbe par interurbain.

Je ne puis me porter garant de l'exactitude de cette nouvelle. De toute façon, on ne l'a pas niée. Le Gouvernement s'est sans doute résigné à ne rien faire si la société de pipe-line en question refuse de procéder à l'aménagement du pipe-line. C'est certes là un cas où le gouvernement fédéral pourrait procéder lui-même à l'aménagement d'un pipe-line, à titre de service d'utilité publique; s'il ne peut se rendre jusque dans l'est du Canada cette année, il pourrait certes l'aménager au moins jusqu'à Winnipeg. Rien ne nous assure que les consommateurs de Montréal, Toronto ou d'autres villes de l'Est soient disposées à acheter le gaz qui serait disponible. Nous avons lieu de douter que le prix puisse faire concurrence à celui d'autres sources d'approvisionnements. Mais, en ce qui concerne la situation à l'Est, jusqu'à Winnipeg, il est certain que les particuliers aussi bien que les industriels accueilleraient favorablement ces approvisionnements de gaz.

Je ne vois pas du tout pourquoi le gouvernement canadien resterait inactif et attendrait qu'une société privée mette en œuvre un projet de cette nature alors que c'est le gouvernement lui-même qui, à mon avis, aurait dû prendre l'initiative d'aménager ce pipe-line en vue de l'utiliser comme entreprise d'utilité publique au profit des entreprises particulières, des gouvernements provinciaux et des municipalités.